



TREMBLANTE

I- Présentation et épidémiologie de la maladie

La Tremblante du mouton, également appelée « gratte ou scrapie » est une maladie animale à prions, du groupe des encéphalopathies spongieuses transmissibles qui atteint les ovins, caprins, bovin, wapiti, cerf, élan, vison...

II- Symptômes et impacts

C'est une maladie mortelle qui se caractérise par l'apparition de troubles du comportement liés à une atteinte du système nerveux central.

On distingue habituellement deux formes cliniques de la Tremblante : la forme prurigineuse et la forme paralytique, mais il est possible d'observer l'expression des deux formes chez un même animal.

Dans la forme prurigineuse, la maladie débute par prurit dorso-lombaire, qui tend à se généraliser, avec développement de comportements de grattage (d'où le nom anglo-saxon de la maladie, scrapie, du verbe to scrape : gratter). La laine est ébouriffée, puis arrachée par plaques, pouvant laisser place à des lésions infectées.



La forme paralytique débute, quant à elle, par une parésie des membres postérieurs (troubles de la marche, chutes, perte de la coordination).

Dans les deux formes, on observe également, dès les premiers symptômes, des troubles du comportement (fuite, désorientation, reculs) ainsi qu'une exagération physiologique ou pathologique de l'acuité visuelle et de la sensibilité des divers sens ; se manifestant par des tremblements provoqués par la moindre excitation (oreilles, puis tête, encolure et membres), d'où le nom de français de la maladie : Tremblante.

L'appétit est conservé, mais l'état général de l'animal s'altère et les symptômes s'aggravent : tremblements permanents, décubitus, amaigrissement, cachexie, coma et convulsions, le décours, toujours fatal, pouvant durer un à deux mois en moyenne (15 jours à 6 mois).

III- Transmission

La transmission de la Tremblante s'effectue essentiellement de la mère au jeune par la voie placentaire, mais aussi via le lait chez les ovins et les caprins. Le temps d'incubation est de 1.5 ans (en moyenne). Le plus jeune sujet à avoir été diagnostiqué était un agneau âgé de 7 mois.



IV– Mesures de lutte et diagnostic

Le programme de typage des béliers a pour objectif d'améliorer la résistance à la Tremblante des troupeaux du département. Après plusieurs années de fonctionnement, les résultats montrent une forte participation des éleveurs du département au programme.

Il ne peut être confirmé avec certitude que sur l'animal mort, par un examen microscopique des tissus permettant de mettre en évidence des lésions spongiformes du cerveau caractéristiques de ce groupe de maladies.

Il existe différents degrés de sensibilité à la maladie chez les ovins

- Hypersensibles ARR/VRQ ; ARH/VRQ ; ARQ/VRQ ; VRQ/VRQ
- Sensibles ARQ/ARQ
- Semi résistants ARQ/AHQ ; AHQ/AHQ
- Résistants ARR/ARR ; ARR/ARH ; ARR/ARQ ; ARR/AHQ

Organisation du plan

L'APLMA est chargée du suivi de l'action : envoi des résultats aux éleveurs, suivi de la base de données des béliers. Financement du génotypage pour les adhérents à hauteur de 1 pour 50 animaux à l'appel à cotisation.

Estives

Sont autorisés à transhumer, les béliers ayant fait l'objet d'un génotypage Tremblante et présentant l'un des résultats suivants (arrêté préfectoral du 4.10.2007) : ARR/ARR ; ARR/ARH ; ARR/ARQ ; ARR/AHQ.

Règlementation

La Tremblante est une maladie à déclaration obligatoire, la vente de produits laitiers issus de troupeaux suspects est interdite.

Dépistages à l'abattoir et à l'équarrissage.

